Allocution

de Sergueï Mironov à la VIII^e Réunion de l'Association des sénats d'Europe sur le thème "La contribution des sénats au renforcement du lien entre la politique et les intérêts des électeurs"

(Berne, le 21 avril 2006)

Chers collègues!

Je me réjouis de l'opportunité de vous rencontrer de nouveau. Je vois dans la salle les visages connus. Je voudrais saluer tous au nom du Conseil de la Fédération de l'Assemblée Fédérale de la Fédération de Russie.

Le thème de la réunion d'aujourd'hui est très actuel. Et je suis prêt à partager avec vous quelques observations sur la prise en compte des intérêts des nos électeurs dans les travaux de notre chambre.

Tout d'abord je tiens à souligner que le Parlement russe a été dès le début visé à la prise en compte des intérêts de différentes couches de la population de la Russie.

Dans quelques jours nous célébrerons à Saint-Pétersbourg une date mémorable dans l'histoire de notre pays – le centenaire du parlementarisme russe. Le premier parlement russe a été déjà composé de deux chambres - le Conseil d'Etat et la Douma d'Etat, le Conseil d'Etat ayant les pouvoirs qui généralement correspondaient aux fonctions traditionnelles des sénats.

Aujourd'hui c'est le Conseil de la Fédération qui joue le rôle du représentant des intérêts des régions de la Russie. Depuis sa création en 1993 le Conseil de la Fédération a connu au cours de son développement trois modes de formation de sa composition, y compris des dirigeants des sujets de la Fédération de Russie et par voie d'élection des députés des sujets au suffrage direct. A présent notre chambre est formée sur la base de la représentation des pouvoirs exécutifs et législatifs des régions de Russie.

La procédure de formation a été changée après la recherche de la collaboration la plus efficace avec les électeurs, avec les pouvoirs exécutifs et législatifs locaux. Le processus actuel de formation de la chambre jette les bases d'une résolution efficace des tâches qui lui incombent compte tenu les réalités politiques et socio-économiques.

Pourtant un tel modèle de formation n'est pas le seul possible. La vie ne s'arrête jamais. Je présume qu'il faudrait renouveler la pratique élections des membres du Conseil de la Fédération en parallèle avec celles des députés des organismes législatifs locaux.

Dans ce contexte je voudrais souligner que la collaboration avec les citoyens de la Russie, et pas seulement avec les électeurs, est, à mon avis, extraordinairement importante pour notre chambre. Les questions de la promotion des droits de l'homme et du citoyen ont toujours occupé la place prioritaire dans

notre travail. D'après le Conseil de la Fédération, la contribution de la législation adoptée à la réalisation la plus complète et au développement de ces droits est l'objectif principal de ses activités.

Afin d'évaluer le degré de l'efficacité des lois existantes au cours de la réalisation des tâches désignées, le Conseil de la Fédération prépare chaque année le rapport "Sur l'état de la législation dans la Fédération de Russie".

Le désengagement politique de la chambre haute est un autre grand avantage. L'absence de groupes parlementaires des partis politiques au sein du Conseil de la Fédération nous permet de nous concentrer sur les priorités et les objectifs de l'État et du public général et de mieux prendre en compte les intérêts de différentes couches sociales.

Ces priorités incluent notamment la promotion de l'harmonie interethnique et interconfessionnelle dans la société. Je pense que les récents évènements en Europe prouvent que cet objectif se met au premier plan dans tous nos pays. En tant que sénateurs, nous avons le devoir de promouvoir par tous les moyens possibles le dialogue intercivilisationnel, interconfessionnel et interethnique.

Le renforcement des liens de la chambre avec les citoyens et les institutions de la société civile est assuré par de différentes structures qui fonctionnent dans le cadre du Conseil de la Fédération dont, notamment, la Commission conjointe de la politique nationale et des relations entre l'Etat et les associations religieuses créée récemment sur notre initiative appuyée par le Président Vladimir Poutine.

Elle a réuni non seulement les membres du Conseil de la Fédération mais aussi ceux du Conseil des législateurs. Il faut préciser que cet organe est une association des parlements régionaux de la Russie. La commission comprend les représentants de différentes nationalités et confessions.

La Commission conjointe est chargée d'élaborer des propositions concernant la réglementation législative de la politique des nationalités en Fédération de Russie et les relations entre l'État et les associations religieuses.

Parmi les axes prioritaires de ses activités on peut mentionner la nécessité d'améliorer le cadre législatif visant à garantir la liberté de conscience et de religion en Fédération de Russie et le développement ethnoculturel des peuples de Russie, y compris les peuples peu nombreux, à protéger leurs habitat et mode de vie traditionnels, à faciliter les activités des associations non-gouvernementales et à prévenir la discrimination, l'intolérance et la haine religieuse, ethnique ou raciale.

Le fait qu'une telle commission est créée auprès du Conseil de la Fédération confirme le rôle important de notre chambre dans le maintien de la stabilité dans le pays. Cette vocation du Conseil de la Fédération découle du statut particulier de la chambre haute qui, contrairement à la Douma d'État, ne peut pas être dissoute sans recours à quelque raison que ce soit.

Profitant de cette occasion, je propose de consacrer l'une de nos futures réunions aux problèmes de relations interethniques et interconfessionnelles.

Le Conseil de la Fédération met un accent particulier sur les relations avec les organisations non-gouvernementales. En novembre dernier, le Conseil de la Fédération a apporté son soutien au premier Congrès des organisations non-gouvernementales des États-membres de la CEI et des pays Baltes consacré à la coopération dans les domaines de la science, de la culture et de l'éducation. Dans leur Déclaration, les participants au Congrès ont souligné "l'importance de renforcer les institutions de la société civile et d'établir des contacts réguliers, le dialogue et la coopération avec les organisations non-gouvernementales". Le Congrès a suscité un intérêt extraordinaire. Nous sommes prêts à poursuivre le dialogue avec les

organisations non-gouvernementales à l'avenir. Un rôle important dans ce dialogue est réservé à la Chambre publique qui a été créée en Russie l'année dernière.

Récemment, on a créé auprès du Conseil de la Fédération un Conseil pour les organisations non-gouvernementales, dans le but de rendre la coopération avec les NGOs plus efficace. Nous sommes persuadés que les organisations non-gouvernementales constituent un fondement solide pour la société civile en Russie.

Le Conseil de la Fédération, qu'on appelle à juste titre "la chambre des régions russes", consacre une grande partie de son attention aux problèmes et aux intérêts régionaux. L'une des missions principales de notre chambre consiste à intégrer les intérêts régionaux et fédéraux dans le but de renforcer les structures étatiques russes. Nos relations avec les régions se basent sur la recherche d'une vision commune des objectifs du développement social et des activités législatives plutôt que sur la gestion administrative.

Un rôle important dans l'élaboration de cette vision commune revient au Conseil des législateurs dont j'ai déjà parlé. Le travail régulier du Conseil permet de formuler et de mettre en oeuvre dans la législation fédérale une position consolidée des régions.

Le Conseil de la Fédération privilégie le développement des relations directes avec le public. C'est grâce aux ces contacts permanents avec les citoyens russes qu'une vraie démocratie évolue dans notre pays.

Les dirigeants et les membres du Conseil de la Fédération reçoivent régulièrement les citoyens, examinent leurs plaintes et leurs propositions. Par exemple, l'année dernière, au Conseil de la Fédération a reçu près de 17 mille demandes (plus exactement 16686), orales comme écrites, de la part des citoyens russes. La plupart de ces demandes (36%) sont adressées directement aux membres du Conseil, 16% sont soumises au Secrétariat du Président du Conseil de la Fédération. Beaucoup de citoyens s'adressent aux comités du Conseil de la Fédération, notamment au Comité pour la politique sociale.

La tendance générale de ces demandes est remarquable. Une grande partie est liée à la politique de l'Etat (17%), suivie par les plaintes contre le fonctionnement des organismes chargés de l'ordre public (15%), les problèmes de la protection sociale (15%) et les questions humanitaires (culturelles, scientifiques, d'information et religieuses) - 9%.

Toutes les demandes, plaintes et réponses reçues ont été étudiées. Une grande partie d'entre elles ont été prises en compte par le Conseil de la Fédération.

Pour développer des liens étroits avec la population, les membres du Conseil participent à des manifestations interactives telles que des interviews et des conférences par Internet. Le service de presse de la Chambre vient de commencer la mise en oeuvre d'un projet Internet *Dialogue Direct* visant à créer un mécanisme de communication avec le public et les médias régionaux.

Les membres du Conseil de la Fédération paraissent souvent dans les médias pour faire connaître aux lecteurs, téléspectateurs et auditeurs les domaines principaux de leurs activités.

Le nombre de publications consacrées au Conseil de la Fédération dans les journaux et les revues centraux s'élève à plus de 300 par mois. En plus, près de 500 sujets par mois sont transmis par les agences d'information et ressources de l'Internet les plus importantes.

Notre Chambre est ouverte aux visiteurs. L'année dernière, par exemple, environ cinq mille personnes représentant tous les groupes sociaux ont visité le

bâtiment du Conseil de la Fédération et pris connaissance du fonctionnement de la Chambre. Une partie des visiteurs ont assisté aux réunions plénières.

Enfin je voudrais évoquer un autre sujet. Aujourd'hui, on entend souvent parler de la limitation des libertés et même de la renonciation à la démocratie en Russie. Je considère que des pareilles déclarations paraissent soit vu la pénurie des informations sur la situation actuelle en Russie soit afin de nous infliger leurs propres standards de la démocratie et des droits de l'homme. Je voudrais déclarer avec toute mon autorité qu'en aucune circonstance, la Russie ne renoncera au principe fondamental du développement institutionnel - l'évolution démocratique de la société civile. Les efforts pratiques du Conseil de la Fédération en sont la meilleure preuve.

Merci de votre attention.